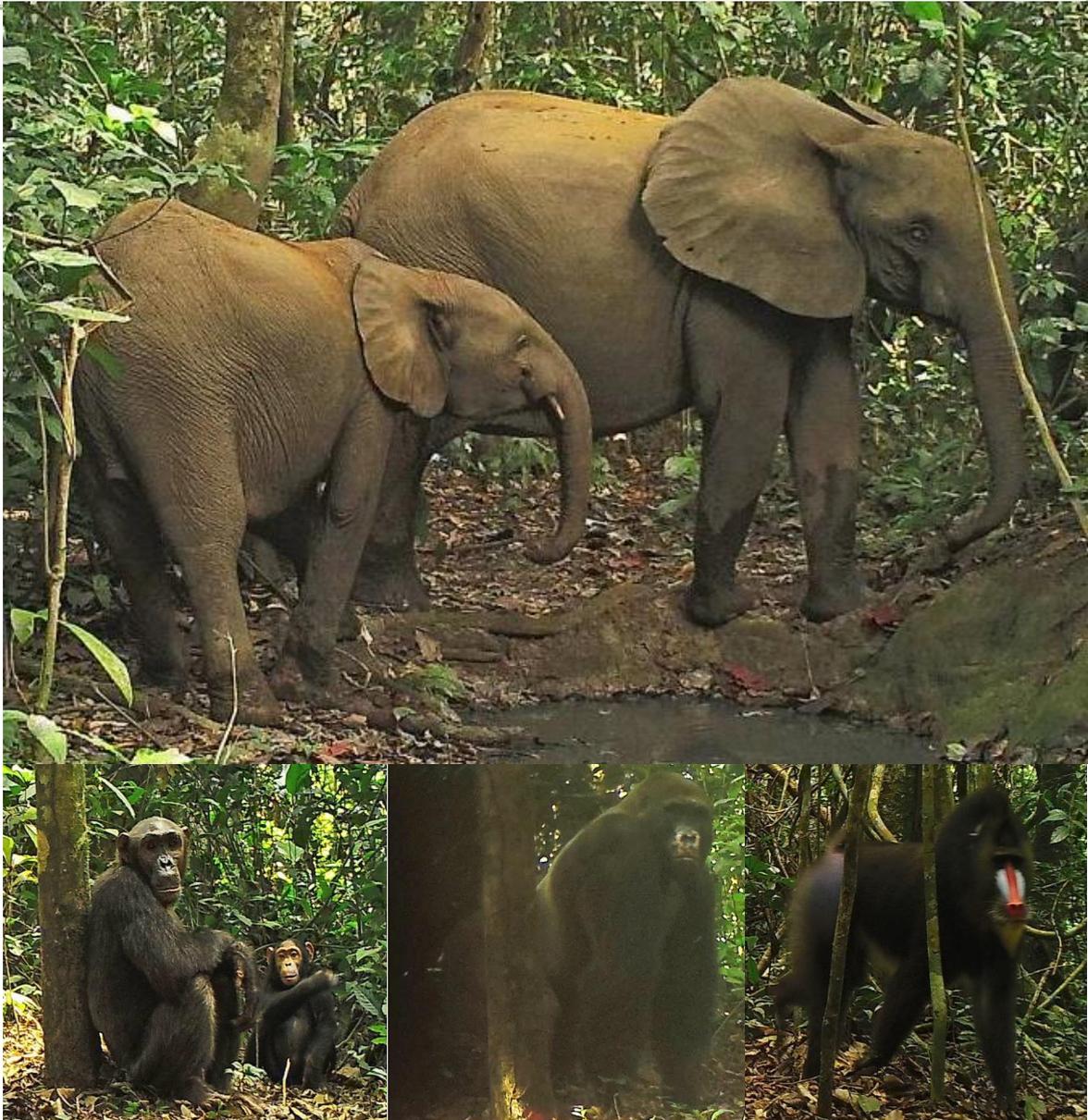


## Rapport sur l'état de conservation de la Réserve de Faune du Dja



Etat Partie : **CAMEROUN**

Nom du Bien : **RESERVE DE FAUNE DU DJA (407)**

Coordonnées Géographiques : **2°49' et 3°23'N ; 12°25' et 13°35'E**

Date d'Inscription sur la liste : **11 Décembre 1987**

Administration et Gestion :

- **Ministère des Forêts et de la Faune**
- **Service de la Conservation de la Réserve de Faune du Dja**

## ACRONYMES & ABREVIATIONS

<b>AP :</b>	<i>Aire Protégée</i>
<b>AWF</b>	<i>African Wildlife Foundation</i>
<b>CAWHFI</b>	<i>Central Africa World Heritage Forest Initiative</i>
<b>COPS</b>	<i>Conservation Oriented Policing Skills</i>
<b>ECOFAC</b>	<i>Ecosystèmes Fragilisés d'Afrique Centrale</i>
<b>EIES</b>	<i>Étude d'Impact Environnemental et Social</i>
<b>FCTV</b>	<i>Fondation Camerounaise Terre Vivante</i>
<b>IRAD</b>	<i>Institut de Recherche Agricole pour Développement</i>
<b>MINEPDED</b>	<i>Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable</i>
<b>MINFOF</b>	<i>Ministère des Forêts et de la Faune</i>
<b>ONG</b>	<i>Organisation Non Gouvernementale</i>
<b>PGES</b>	<i>Plan de Gestion Environnementale et Sociale</i>
<b>RFD</b>	<i>Réserve de Faune du Dja</i>
<b>SMART</b>	<i>Spatial Monitoring and Reporting Tools</i>
<b>SIG</b>	<i>Système d'Information Géographique</i>
<b>TRAFFIC</b>	<i>The Wildlife Trade monitoring Network</i>
<b>TRIDOM</b>	<i>Tri-National-Dja-Odzala-Minkébé</i>
<b>UICN</b>	<i>Union Internationale pour la Conservation de la Nature</i>
<b>UNESCO</b>	<i>Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture</i>
<b>VUE</b>	<i>Valeur Universelle Exceptionnelle</i>
<b>WWF</b>	<i>World Wide Fund for Nature</i>
<b>ZSL:</b>	<i>Zoological Society of London</i>

## SOMMAIRE

ACRONYMES & ABREVIATIONS .....	2
SOMMAIRE .....	3
LISTE DES ANNEXES .....	4
RESUME ANALYTIQUE.....	6
A. Réponses de l'Etat partie aux recommandations contenues dans la décision 42 COM 7B.90 du Comité du Patrimoine Mondial. ....	7
A.1. Recommandation n° 5 : Prend note des indications qui confirment la présence de la grande faune dans le bien et demande également à l'Etat partie de transmettre au Centre du patrimoine mondial les données d'inventaire de 2017, dès qu'elles seront disponibles, afin de permettre une évaluation de l'état de la valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien. ....	7
A.2. Recommandation n° 6 : Prend note également de l'extension de la concession du projet agro-industriel d'hévéa et demande à l'Etat partie de soumettre l'Etude d'impact environnemental et social au Centre du patrimoine mondial en appliquant les standards internationaux appliqués aux biens du patrimoine mondial. ....	11
A.3. Recommandation n° 7 : Prend aussi note des efforts fournis par l'Etat partie en vue de limiter les impacts négatifs sur les populations, sur leurs plantations et les écosystèmes forestiers associés, causés par la mise en eau du barrage de Mékin et demande à l'Etat partie de continuer à mettre en œuvre le Plan de Gestion Environnementale et sociale et de poursuivre le plan de relocalisation des populations affectées par la mise en eau.....	13
A.4. Recommandation n° 8 : Rappelle à l'Etat partie l'importance d'éviter d'accepter tout nouveau projet qui pourrait aggraver les menaces existantes et pourraient compromettre les progrès accomplis en matière de gestion et réitère que tout projet doit être soumis à une EIES avant son approbation, y compris une évaluation spécifique des impacts potentiels sur la VUE du bien, conformément à la « Note consultatives de l'UICN sur le patrimoine mondial : évaluation environnementale ». ....	14
A.5. Recommandation n° 9 : Prend également note de la volonté de l'Etat partie d'accueillir une mission de conseil pour évaluer les impacts des projets agro-industriels sur le bien et de continuer à travailler étroitement avec le Centre du Patrimoine Mondial et l'UICN dans la mise en œuvre des recommandations devant permettre à l'Etat partie de prendre des mesures correctives nécessaires pour limiter les impacts sur la VUE. ....	14
B. Autres mesures de conservation : la lutte contre le braconnage et le suivi du contentieux....	14
CONCLUSION .....	16
Annexes.....	17

## **LISTE DES ANNEXES**

<b>Annexe 1</b> : Correspondance transmettant le rapport de mise en œuvre du PGES de Hydro-Mekin.....	18
<b>Annexe 2</b> : Correspondance relative aux éléments de mise en œuvre du PGES de Hydro-Mekin.....	19
<b>Annexe 3</b> : Financement du projet de construction des ponts dans le cadre de la mise en œuvre du PGES du projet Hydro-Mekin .....	20
<b>Annexe 4</b> : Instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement relatives à la gestion des tensions sociales perceptibles chez les riverains du barrage hydroélectrique de Mekin du suivi de l’Opérationnalisation dudit barrage et de la mise en œuvre du PGES.....	21
<b>Annexe 5</b> :Convocation de la Commission de Recette Technique du contrat d’élaboration du plan de sauvetage de la faune des zones inondables de l’aménagement Hydroélectrique de Mekin.....	22
<b>Annexe 6</b> :Instructions du Chef de l’Etat relatives au financement de certains travaux d’aménagement des voies d’accès au site de recasement des populations affectées par la mise en eau du barrage de Mekin.....	23
<b>Annexe 7</b> :Correspondance du Ministre de l’Economie, de la Planification et de l’Aménagement du Territoire relative au financement complémentaire pour la construction des infrastructures dans la zone d’impact du barrage Hydro-Mekin.....	24
<b>Annexe 8</b> :Instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement relatives au processus de déclassement de 1000 ha au profit des populations impactées par l’aménagement du barrage de Mekin.....	25
<b>Annexe 9</b> :Invitation à l’atelier d’examen et de validation du rapport initial de l’Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique des projets de développement autour de la Réserve de Faune du Dja, site du Patrimoine Mondial.....	26



## RESUME ANALYTIQUE.

Le présent rapport sur l'état de conservation de la Réserve de Faune du Dja vise à apporter des réponses aux interpellations du Comité du Patrimoine Mondial contenues dans sa décision 42 COM 7B.90 adoptée à Manama au Bahreïn en juillet 2018. Grâce aux ressources internes et à l'appui de ses partenaires, l'Etat partie du Cameroun a engagé des actions substantielles visant à préserver l'intégrité du Bien, à travers le renforcement de la surveillance, la lutte contre le braconnage, le suivi du contentieux, l'inventaire de la grande faune pour évaluer l'état de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE), la poursuite de l'implémentation des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des projets à proximité du Bien, les démarches en vue de corriger les manquements éventuels de l'Etude d'Impact Environnemental et Social de l'extension de la concession de la société Sud Hévéa Cameroun, des actions visant à limiter les impacts négatifs de l'aménagement hydroélectrique de Mékin sur les populations riveraines. L'Etat a en outre instruit les équipes managériales du constructeur du barrage de Mékin et de l'entreprise Sud Hévéa Cameroun à limiter les impacts sur la VUE à la suite de la mission conseil CAWHFI-UNESCO. Enfin des mesures sont envisagées pour résoudre d'autres problèmes de conservation identifiés.

S'agissant du barrage Hydroélectrique de Mékin, des mesures correctives visant à adresser les désagréments et les perturbations causés aux populations par la fermeture des vannes continuent d'être mises en application parallèlement à la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale. Il s'agit de la mise en place le 21 décembre 2017 d'un groupe de travail chargé de la gestion des tensions sociales et de la mise en œuvre du PGES, de l'élaboration du plan de sauvetage de la faune dont le rapport à mi-parcours est disponible, de la réalisation des études complémentaires pour les travaux de construction de routes et de six ponts intégrant les conditions d'exécution en milieu inondée, de la réhabilitation du bac de LOBESSE sur la rivière Dja, de la prospection, du diagnostic et de l'inventaire des sites culturels et archéologiques sur les zones d'emprise de l'aménagement hydroélectrique de Mékin et des démarches visant à accélérer le recasement des populations affectées par ledit projet dans les Arrondissements de Somalomo, de Bengbis et d'Endom.

La mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale Sociale de la plantation Sud Hévéa Cameroun effective au regard de la législation camerounaise en la matière, va intégrer les mesures correctives prescrites par la mission conseil CAWHFI-UNESCO. On peut cependant noter l'incitation à l'hévéaculture villageoise (100731 plants distribués), la conservation de 13 000 ha à l'intérieur de la concession comme Sites à Hautes Valeurs de Conservation où est refoulée la faune sauvage en divagation, l'approvisionnement régulier de 03 économats, la sensibilisation permanente du personnel et des populations riveraines à travers les médiats sur les statuts de la Réserve de Faune du Dja et la mise en place d'un règlement contraignant pour le personnel sur les questions de braconnage.

Les résultats de l'inventaire de la grande faune de la Réserve de Faune du Dja confirment certes la diversité biologique qui a prévalu à son inscription sur la liste du Patrimoine mondial, comme révélés par les données recueillies par les cameras-pièges, mais les effectifs d'éléphants, des chimpanzés et des gorilles sont considérablement réduits comparés à ceux de 2015.

Il convient de signaler enfin que le rapport de l'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique des projets de développement autour de la Réserve de Faune du Dja en cours proposera des mesures idoines pour faire face aux impacts cumulés des différents acteurs opérant à proximité du Bien.

## **A. Réponses de l'Etat partie aux recommandations contenues dans la décision 42 COM 7B.90 du Comité du Patrimoine Mondial.**

L'examen de la décision 42 COM 7B.90 laisse apparaître que les points 1 à 4 ne représentent pas des interpellations, mais des appréciations à l'endroit de l'Etat partie. Ainsi, les éléments de réponses suivants vont se focaliser essentiellement sur les préoccupations soulevées par les autres points de la décision suscitée.

### **A.1. Recommandation n° 5 : Prend note des indications qui confirment la présence de la grande faune dans le bien et demande également à l'Etat partie de transmettre au Centre du patrimoine mondial les données d'inventaire de 2017, dès qu'elles seront disponibles, afin de permettre une évaluation de l'état de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien.**

A la suite des indications obtenues en 2017 par les caméras-pièges, un inventaire de la faune de la Réserve de Faune du Dja a été réalisé en 2018 pour aider les gestionnaires de cette Aire Protégée (AP) à mieux comprendre l'état des menaces, ensemble la dynamique des populations animales pour une gestion adaptative de l'AP. Cet inventaire financé par l'Union Européenne à travers le projet ECOFAC 6, a été conduit par le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), en collaboration avec les partenaires « Zoological Society of London (ZSL) » et « African Wildlife Foundation (AWF) ».

Au total, 283 transects de 1 km de long ont été effectués, couvrant l'ensemble de la Réserve de Faune du Dja (1 979,58 km de distance ont été parcourus pour 298,2 km en transects linéaire). La méthode distance a été utilisé pour estimer la densité et l'abondance des éléphants de forêt, du chimpanzé et du gorille des plaines de l'Ouest. Seuls les éléphants de forêt, les chimpanzés, les gorilles des plaines de l'Ouest, les céphalophes à dos jaune, les buffles des forêts, les bongos, les sitatunga et les léopards avaient des traces suffisamment identifiables pour pouvoir être enregistrés de manière fiable. Les taux de rencontre des primates arboricoles et de diverses espèces d'ongulés ont été enregistrés sur la base d'observations directes. L'inventaire a été réalisé entre avril et juin 2018, soit à la même période que l'inventaire de 2015. Dix-neuf espèces de mammifères ont été rencontrées au cours de cet inventaire. Les ongulés les plus fréquemment rencontrés étaient des céphalophes rouges avec un taux de rencontre de 0,025/km. Le primate arboricole le plus souvent détecté par observation directe ou par vocalisation était le hocheur (0,088 /km). Les taux de rencontre du perroquet gris à queue rouge étaient très faibles par rapport aux autres aires protégées de la région.

Des études sur le taux de dégradation des nids de grands singes et d'éléphants ont été menées pour garantir une estimation fiable de ces espèces. Il en résulte que les crottes d'éléphants de forêt ont un taux de dégradation de 83,2 ( $\pm$  6,193) jours tandis que ceux des nids de grands singes sont de 96,6 ( $\pm$  2,872) jours. Les éléphants de forêt, les gorilles des plaines de l'ouest et les chimpanzés présentent tous des populations en déclin par rapport aux niveaux estimés les années précédentes. Les populations d'éléphants de forêt estimées à environ 219 individus (150 - 319, IC à 95 %), soit une densité de 0,04 individu/km<sup>2</sup> suggèrent un déclin de 50 % par rapport à l'inventaire de l'année 2015. Il semble cependant que, l'estimation de l'inventaire de 2015 pour l'éléphant de forêt ait été excessivement élevée en raison de difficultés d'ordre méthodologique, celle de 2018 correspond davantage aux estimations et tendances d'avant

2015. Concernant le déclin des populations d'éléphants de forêt sur un plan régional, nous estimons que la population actuelle d'éléphants de forêt dans la RFD représente environ 15 % de sa capacité de charge, un niveau similaire à celui observé dans d'autres aires protégées dans le paysage Tri-national Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM).

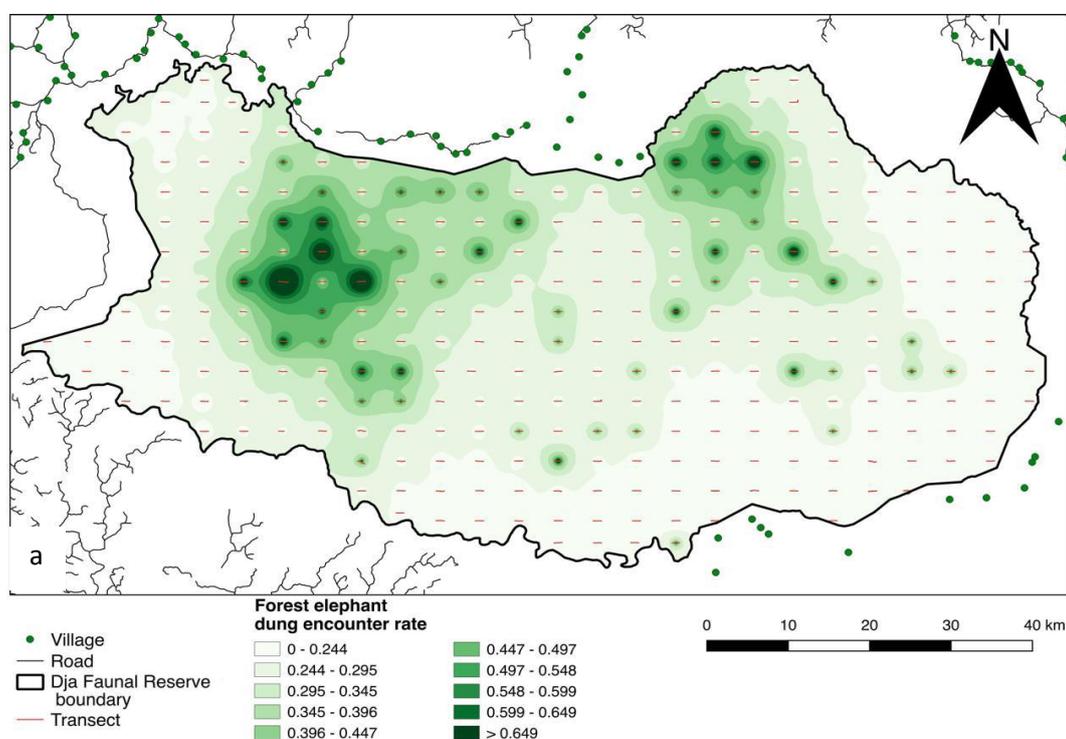
Les populations de grands singes ont diminué dans la RFD depuis l'inventaire de 2015. Les gorilles affichent une diminution significative avec une population estimée à 1 258 individus (779 - 2 031, IC à 95 %) et une densité de 0,24 /km<sup>2</sup>. Là encore, les différences méthodologiques dans les pratiques d'inventaire et d'analyse pourraient expliquer les déclin apparents du gorille entre les inventaires de 2015 et de 2018. La population de chimpanzés a, quant à elle, affiché un déclin plus modeste avec une estimation à 2 313 individus (1 568 à 3 411, IC à 95 %) et une densité de 0,43 /km<sup>2</sup>. Les deux espèces de grands singes semblent plus abondantes dans la zone Nord-est de la réserve.

Les indices d'activité humaine dans la réserve sont les plus fréquentes dans la partie Nord-ouest et moins fréquentes du secteur Sud vers le Centre. Les indices d'activité humaine les plus fréquemment rencontrés sont les pistes, les traces de machette et d'autres signes de présence humaine. Les poches de la réserve qui présentent peu de signes d'activité humaine sont rares.

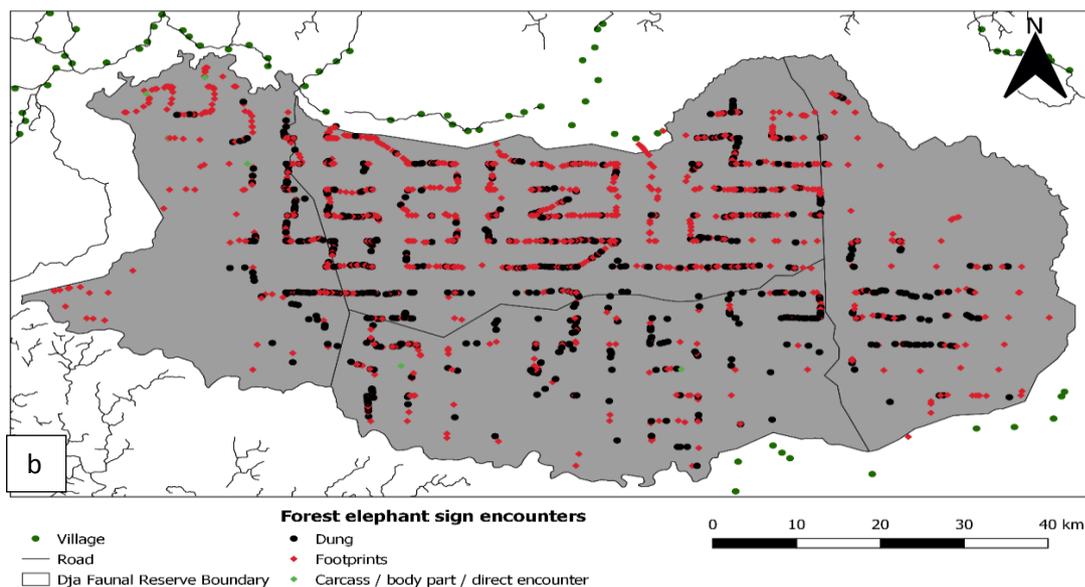
Les principales conclusions des résultats ci-dessus sont :

1. la présence de l'éléphant de forêt, du gorille des plaines de l'Ouest et du chimpanzé est confirmée dans la Réserve de Faune du Dja, mais ces populations connaissent une réduction d'effectif par rapport aux données des années antérieures et en deçà des capacités théoriques de contenance qu'offrent le paysage et l'habitat. Le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages et de viande de brousse seraient probablement la principale cause.
2. les populations de chimpanzés ont connu un déclin le plus faible et restent similaires aux niveaux enregistrés en 1995. Le déclin spectaculaire du nombre de gorilles des plaines de l'Ouest est probablement dû à une surestimation de l'inventaire de 2015. Si des épidémies, telles qu'Ebola, étaient responsables du déclin des effectifs du gorille, cela entraînerait conjointement une réduction des effectifs des populations des deux espèces de grands singes telle qu'observée au parc national de Minkébé au Gabon et dans d'autres aires protégées.
3. la plupart des indices d'activités humaines ont été enregistrées dans la partie Nord-ouest de la réserve. Les faibles taux de rencontre de la faune dans cette partie à l'exception des alentours de la station de recherche de Bouamir, attestent que l'activité humaine pousse la faune à se réfugier ailleurs dans l'AP. Une protection supplémentaire doit être apportée à trois zones essentielles pour la conservation de la faune dans la réserve en plus des patrouilles et de la surveillance : (1) la zone autour de la station de recherche de Bouamir (un point de convergence pour la population d'éléphants), (2) la zone Nord-est de la réserve où les grands singes sont le plus souvent rencontrés et (3) l'habitat autour de la saline Bali et à l'Est du secteur Sud, où les signes humains sont moins présents abritant les espèces sensibles aux perturbations, telles que le léopard, le chat doré et le céphalophe à ventre blanc.

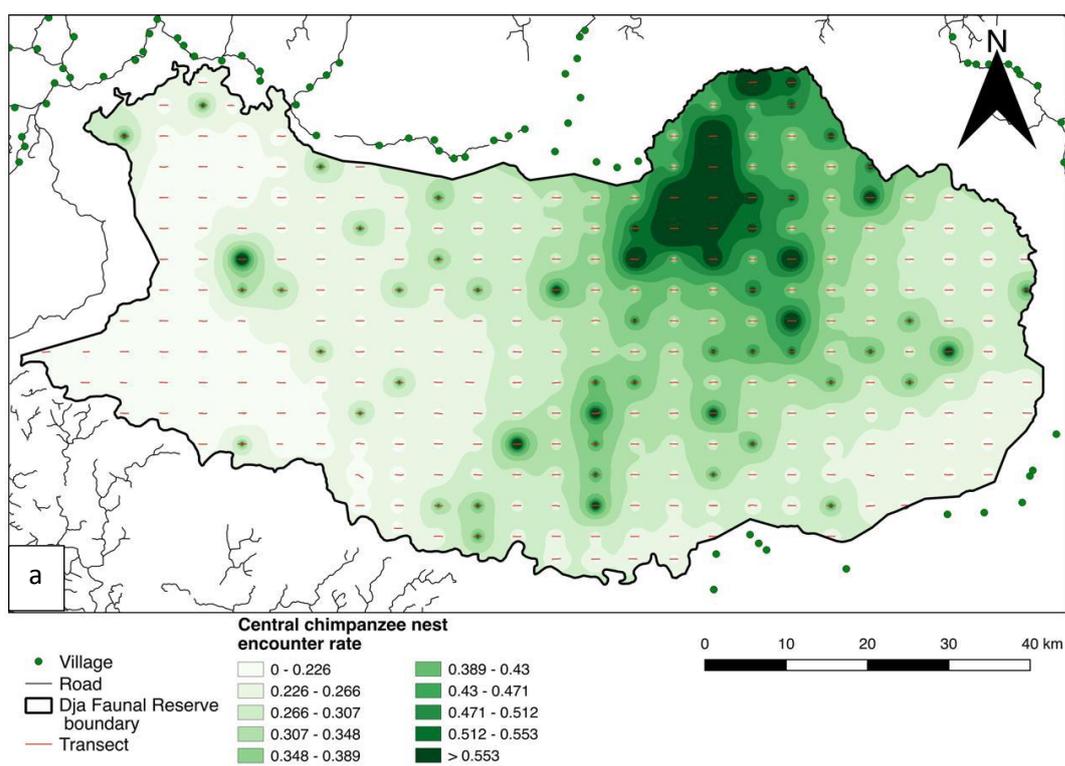
4. les méthodes standards et les meilleures pratiques devraient être utilisées lors de la planification et de l'élaboration de rapports sur les travaux d'inventaires à venir. Il a été difficile de faire des comparaisons avec les inventaires précédents en raison des méthodes variables employées, du manque de détails fournis dans les détails méthodologiques et des différences de résultats difficiles à comprendre en termes écologiques.
5. une étude ciblée du corridor faunique au Sud-est de la réserve, dernière forêt intacte reliant la réserve au paysage plus vaste du tri-nationale Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM), permettrait de mieux comprendre la dynamique des populations et les déplacements d'espèces de grande distance, telles que les éléphants de forêt.



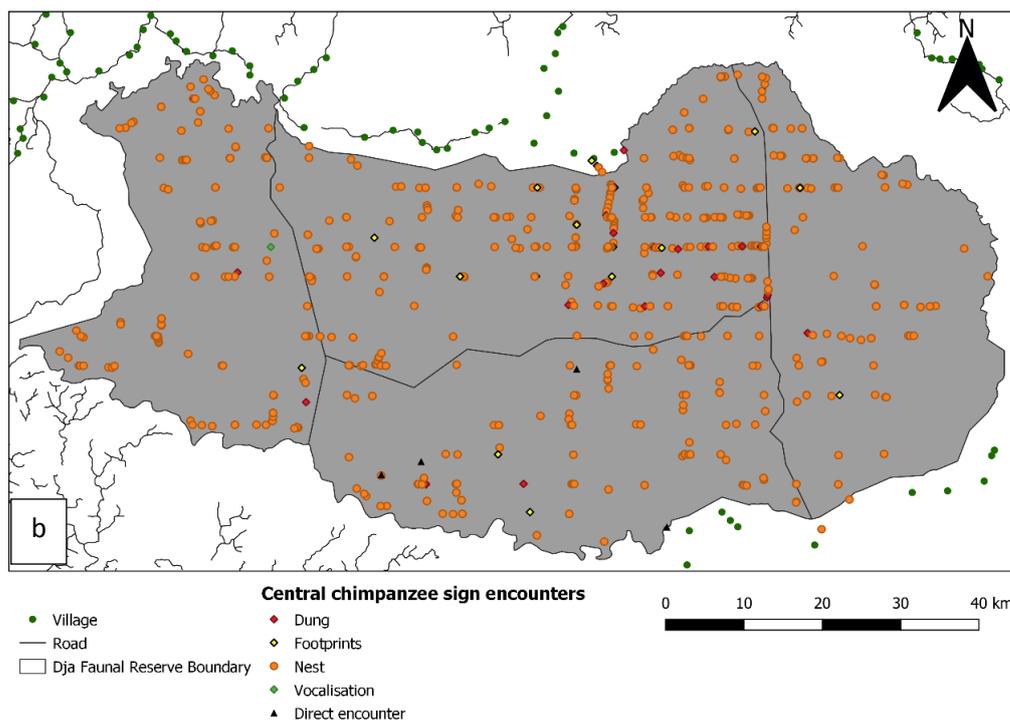
**Figure 1:** Interpolated distribution of forest elephant dung throughout the Dja Faunal Reserve as estimated in the 2018 Dja Faunal Reserve inventory through transect data.



**Figure 2:** forest elephant transect and recce sign encounters per 3.8 km grid.



**Figure 3:** Interpolated distribution of central chimpanzee nests throughout the Dja Faunal Reserve as estimated from the 2018 Dja Faunal Reserve inventory through transect data.



*Figure 4: chimpanzee sign documented through transect and recce surveys during the inventory.*

**A.2. Recommandation n° 6 : Prend note également de l’extension de la concession du projet agro-industriel d’hévéa et demande à l’Etat partie de soumettre l’Etude d’impact environnemental et social au Centre du patrimoine mondial en appliquant les standards internationaux appliqués aux biens du patrimoine mondial.**

Des démarches sont en cours pour la prise en compte des prescriptions spécifiques de la note consultative de l’Union Internationale pour la Conservation de la Nature sur le patrimoine mondial, notamment l’ajout d’une étude thématique ciblant la Réserve de Faune du Dja, en complément de l’Etude d’Impact Environnemental et Social (EIES) du projet d’extension de la concession de la société Sud Hévéa Cameroun. Le rapport additionnel de cette EIES sera transmis au Centre du patrimoine mondial dans les meilleurs délais possibles.

Cependant, la société Sud Hévéa Cameroun continue la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale de toutes ses concessions et a entrepris à cet effet un réaménagement de son département environnement avec le recrutement d’un responsable en charge de l’environnement et de biodiversité et celui de manager en charge de l’environnement, de l’hygiène et de la sécurité pour faire face aux problèmes environnementaux et sociaux liés à la construction de l’usine de traitement de latex, d’incendies, de sécurisation des installations de l’usine et de la protection du personnel. Sur le plan de la protection de la biodiversité, il apparaît que l’entreprise continue ses efforts afin de réduire l’impact de ses activités sur la VUE, par l’identification, la délimitation et la mise en défens des Zones à Haute Valeur pour la Conservation (HVC). Des campagnes de

Rapport sur l’état de conservation du Bien « Réserve de Faune du Dja », 2018

sensibilisation par radio (Contrat avec Radio Otete) et par affichage sur le braconnage sont organisées au moins une fois par semaine. Des programmes de reboisement avec des phases pépinières et de planting sont en cours avec l'appui des ONG locales et l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD). L'engagement de l'entreprise à réduire les risques sur la VUE liés à la présence grandissante d'ouvriers, s'est traduit par l'intensification des mesures palliatives notamment, le renforcement du fonctionnement des économats et les marchés à l'intérieur de ses concessions pour l'approvisionnement en vivres et autres biens. Le lancement de projets agricoles communs d'hévéacultures villageoises (100731 plants distribués) et surtout, la mise en place d'un verger et la distribution de diverses semences améliorées ont contribué au renforcement de la sécurité alimentaire des communautés riveraines. Sur le plan social, on note la mise en place des puits d'eau pour les élèves et la remise des tôles pour la construction de l'église presbytérienne de Bitye.

Pour la suite, l'entreprise prévoit :

- d'élaborer un rapport annuel de conservation de la biodiversité et des écosystèmes intégrant les résultats des efforts annuels de conservation (zone conservée, lutte anti braconnage, suivi écologique à l'intérieur de la concession, suivi de la qualité des eaux, activités alternatives au braconnage, gestion et suivi des HVC, etc.) ;
- de lancer le projet de refoulement des animaux vers les zones non exploitées (hors de la concession) et les HVC avant la préparation du terrain en collaboration avec les services du MINFOF (en cas de nécessité) ;
- de lancer le projet de valorisation de la fumure organique ;
- de continuer l'enrichissement des zones de conservation en essences forestières par des opérations de reboisement ;
- de former certains Groupes d'Initiative Commune à l'élevage des espèces prisées par les riverains (aulacodiculture et apiculture) et à la pêche, dans le cadre du développement des alternatives au braconnage ;
- d'élaborer un projet intégrant des programmes opérationnels conjoints d'intervention, concertée et cohérente, de concert avec les autres projets autour de la réserve et les services de la conservation, pour le renforcement de la surveillance et du contrôle du braconnage ;
- d'appuyer les services de la conservation à renforcer la surveillance et le contrôle des activités de braconnage dans ses concession (création des postes de contrôle, patrouilles, opération coup de poing, etc.) ;
- d'appliquer les mesures qui seront proposées par la mission de conseil conduite par des experts indépendants commis par l'UNESCO pour évaluer les impacts de leurs activités sur le bien ;
- de mettre sur pied un comité d'experts multidisciplinaires de gestion durable de la biodiversité pour accompagner l'extension des parcelles d'hévéaculture.

**A.3.Recommandation n° 7 : Prend aussi note des efforts fournis par l'Etat partie en vue de limiter les impacts négatifs sur les populations, sur leurs plantations et les écosystèmes forestiers associés, causés par la mise en eau du barrage de Mékin et demande à l'Etat partie de continuer à mettre en œuvre le Plan de Gestion Environnementale et Sociale et de poursuivre le plan de relocalisation des populations affectées par la mise en eau.**

Le Gouvernement du Cameroun a, au regard du déphasage de la mise en œuvre des actions indiquées dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale, instruit l'entreprise « Mekin Hydroelectric Development Corporation » et les départements ministériels concernés à engager des actions urgentes et durables en vue de limiter les impacts négatifs causés par la fermeture des vannes. Dans ce registre, le Premier Ministre Chef du Gouvernement a créé par décision du 21 décembre 2017, un groupe de travail chargé de la gestion des tensions sociales perceptibles chez les riverains du barrage hydroélectrique de Mékin, du suivi de l'opérationnalisation dudit barrage et de la mise en œuvre de son PGES. Ainsi, on peut citer à titre indicatif :

- l'attribution des marchés relatifs à la construction des logements au titre de la relocalisation des personnes affectées par le projet de Mékin dans le cadre de la mise en œuvre du PGES des villages Awo'o et Nyabizou par Bengbis ;
- le processus de déclassement de 1000 ha de la forêt communale de Bengbis pour leur mise à la disposition des populations impactées par les travaux de construction du barrage hydroélectrique de Mékin ;
- l'actualisation des études pour l'exécution en zone inondée des travaux attribués en urgence pour le relèvement des ouvrages d'art susceptibles d'être submergés, notamment les ponts (à Assok, à Ngallan), les ponceaux, les voies d'accès aux sites de recasement des populations et la réhabilitation du bac de Lobesse
- l'inscription à la programmation 2018 du Ministère des Travaux Publics (MINTP), d'une provision de 600 000 000 F CFA pour le financement des travaux de construction de 11 ponts définitifs sur le tronçon Nlobesse-pont sur le Dja et les deux bras de la rivière So'o,
- la distribution des moustiquaires au bénéfice des populations des Arrondissements de Bengbis et Meyomessala ;
- la mise en place d'une plateforme de dialogue avec les riverains des villages Mékin, Ekok et Mekomo ;
- les projets de réalisation des infrastructures sociales (forages et établissements scolaires, centre social) ;
- la disponibilité du rapport à mi-parcours du plan de sauvetage de la faune des zones inondables du barrage de Mékin ;
- l'enlèvement de la biomasse dans la zone inondable de la retenue ;
- le déplacement du Collège d'Enseignement Secondaire de MEBAME suite aux dangers sécuritaires liés au passage de la ligne de transport de l'électricité Haute Tension ;

- la mobilisation du cabinet ARCH Consult du 20 au 27 mars 2018 pour le sauvetage des sites archéologiques identifiés dans le cadre des travaux d'ouverture de la voie d'accès au site de recasement de Bengbis ;
- le déploiement d'une mission de prise de contact en vue du diagnostic rapide des sites archéologiques et culturels par BISMOS SARL en juin 2018 sur d'autres sites.

En outre, les travaux de construction des logements au profit des Personnes Affectées par le Projet (PAP) sont en cours d'exécution dans les arrondissements de Bengbis (50 logements), d'Endom (52 logements) et de Somalomo (84 logements), ainsi que ceux de l'ouverture de la route Nsimalen-Digue secondaire (site de recasement des PAP de Bengbis).

**A.4.Recommandation n° 8 : Rappelle à l'Etat partie l'importance d'éviter d'accepter tout nouveau projet qui pourrait aggraver les menaces existantes et pourraient compromettre les progrès accomplis en matière de gestion et réitère que tout projet doit être soumis à une EIES avant son approbation, y compris une évaluation spécifique des impacts potentiels sur la VUE du bien, conformément à la « Note consultatives de l'UICN sur le patrimoine mondial : évaluation environnementale ».**

La législation camerounaise en vigueur dispose que tout projet est soumis à une Etude d'Impact Environnemental et Social avant son approbation. L'Etat partie veillera à informer le Centre du Patrimoine Mondial de tout nouveau projet susceptible d'affecter la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du Bien et à la prise en compte des mesures spécifiques prescrites par la Note consultative de l'UICN sur le Patrimoine Mondial.

**A.5.Recommandation n° 9 : Prend également note de la volonté de l'Etat partie d'accueillir une mission de conseil pour évaluer les impacts des projets agro-industriels sur le bien et de continuer à travailler étroitement avec le Centre du Patrimoine Mondial et l'UICN dans la mise en œuvre des recommandations devant permettre à l'Etat partie de prendre des mesures correctives nécessaires pour limiter les impacts sur la VUE.**

Par une correspondance au mois de juin 2018, l'Etat partie a renouvelé son engagement au Bureau Régional Multisectoriel de l'UNESCO à Yaoundé, à apporter son concours, à l'atteinte des résultats de la mission de conseil pour l'évaluation indépendante de l'impact de la Société Sud Hévéa Cameroun sur le Bien « Réserve de Faune du Dja ». Ladite mission est attendue.

**B. Autres mesures de conservation : la lutte contre le braconnage et le suivi du contentieux.**

Le Cameroun et ses différents partenaires, notamment ZSL, AWF, TRAFFIC, UICN, UE, FCTV, WWF, ont entrepris deux grands chantiers pour faire face à ce qu'il convient d'appeler la criminalité faunique et les infractions connexes. Ainsi, des consultations sont assez

avancées pour la révision de la Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche, ensemble la stratégie nationale de lutte contre le Braconnage. En outre, le renforcement des effectifs des personnels à travers un système de renouvellement constant a permis de maintenir un effectif de plus de 80 éco gardes actifs dans les quatre antennes de la Réserve de Faune du Dja. A ce titre, le personnel du service de conservation et les partenaires ont mené les actions suivantes au cours de l'année 2018 :

- la formation de 05 personnels à l'utilisation du moteur hors-bord pour permettre le déploiement rapide des éco gardes par voie fluviale en juin 2018 ;
- la dotation de 60 sacs à dos (80 et 60 litres), 20 tentes (d'une capacité de 2 et 4 hommes), 60 sacs de couchage, 60 gourdes forestières et 60 lampes frontales ;
- la mise à jour des protocoles SMART (Spatial Monitoring and Reporting Tool) et la formation continue (au moins une séance par trimestre dans l'une des quatre antennes Somalomo, Lomie, Djoum ou Meyonmessala) sur l'outil de collecte des données (menaces et faune) SMART pour une gestion adaptative du Bien ;
- l'imprégnation de 36 écogardes aux procédures d'instruction relatives aux infractions fauniques ;
- la formation de 63 éco gardes sur les techniques d'enquêtes policières relatives à la criminalité faunique, composante du concept de formation nommé COPS (Conservation Oriented Policing Skills) ;
- la formation de 10 éco gardes aux techniques d'inventaires fauniques dans le contexte des forêts du bassin du Congo ;
- la saisie de 106 pointes d'ivoire au mois de janvier 2018 par l'équipe de réponse rapide et 04 autres le 06 Novembre 2018 ;
- la collaboration entre les différentes administrations impliquées dans la répression de la criminalité faunique a permis à ce jour de suivre quarante-quatre affaires dont quinze complètement vidées et vingt-neuf en cours. Les cas vidés les plus marquants sont celles liées aux saisies de 216 (6 mois d'emprisonnement ferme et 66 455 500 FCFA d'amende) et 106 (5 mois d'emprisonnement ferme et 56 000 000 FCFA d'amende) pointes d'ivoire à Djoum;
- la mise en place d'une équipe de réponse rapide dotée d'un véhicule 4x4 et d'armes ;
- l'équipement des salles d'opération de Lomie, Meyonmessala et Djoum en meubles imprimantes, projecteurs, cartes, etc ;
- 45 patrouilles ont été effectuées pour 375 jours et 330 nuits avec comme résultats : 14 armes et 131 munitions à feu saisies, 09 braconniers interpellés et un taux de couverture de la réserve à 93% ;
- la tenue de deux sessions du Comité interministériel de la Réserve de Faune du Dja dans le contexte du développement durable ;
- la tenue de deux sessions du forum des acteurs de la Réserve de Faune du Dja.

## CONCLUSION

La conservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle de la Réserve de Faune du Dja, demeure au centre des préoccupations de l'Etat partie Cameroun qui veille à l'harmonisation et à la cohérence des interventions autour de ce patrimoine, en développant une synergie d'actions par le biais du Comité Interministériel de sauvegarde de ce Bien dans le contexte du développement durable. L'état de conservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle illustre une forte détermination de l'Etat du Cameroun et ses partenaires, à préserver les critères qui ont prévalu à son inscription sur la liste du Patrimoine Mondial, à travers la lutte intense contre toutes formes de criminalité faunique qui sévit dans cette zone, à l'instar des résultats engrangés par les agents chargés d'appliquer la législation en la matière. Aussi, d'autres actions liées à une meilleure connaissance de la ressource sont mises en œuvre, notamment l'inventaire faunique de 2018 qui donne la dynamique actuelle des populations et les défis corrélés.

Le Cameroun qui ambitionne atteindre l'émergence à l'horizon 2035, a autorisé le développement de plusieurs projets structurants autour de la Réserve de Faune du Dja, lesquels projets sont systématiquement soumis aux exigences des Etudes d'Impacts Environnementaux et Sociaux assorties des Plans de Gestion Environnementale et Sociale. La Société Sud Hévéa Cameroun et les Unités Forestières d'Aménagement installées autour du Bien sont soumises à des cahiers des charges spécifiques relatifs à la gouvernance forestière, ensemble la prise en compte des couloirs de migration de la grande faune (éléphants). Le Projet « Mekin Hydroelectric Development Corporation » dispose d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale, lequel est en cours de mise en œuvre pour l'essentiel des mesures correctives identifiées par la mission de suivi-réactif de 2015. La mise en œuvre des recommandations formulées au terme de la réalisation de l'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique des grands projets autour de la Réserve de Faune du Dja en cours, ensemble celles de la mission de conseil pour évaluer les impacts de Sud Hévéa Cameroun, viendront minimiser les impacts cumulés identifiés desdits projets sur le Bien.

Eu égard aux efforts significatifs consentis par l'Etat partie et ses partenaires pour assurer la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle de la Réserve de Faune du Dja, fort est de constater que d'autres problèmes de conservation subsistent. Pour l'essentiel, l'intégrité de la Valeur Universelle Exceptionnelle de ce Bien de l'Humanité est préservée. Toutefois l'accélération de la mise en œuvre des mesures correctives proposées et la mobilisation des fonds additionnels permettraient d'apporter des réponses aux autres problèmes de conservation identifiés.

## **Annexes**

## Annexe 1

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



MEKIN HYDROELECTRIC DEVELOPMENT CORPORATION

No 000358

/2017/HYDRO-MEKIN/DG/DT/SD/GCE/mcg

Yaoundé, le 06 OCT 2017

Le Directeur Général  
A

Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la  
Protection de la Nature et du Développement  
Durable (MINEPDED)  
Yaoundé

**Objet** : transmission du rapport semestriel de mise  
en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et  
Sociale (PGES) de l'aménagement hydroélectrique  
de Mekin

Monsieur le Ministre,

Dans l'optique pour HYDRO-MEKIN de se conformer au décret n°2013/0171/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des Etudes D'impact Environnemental et Social (EIES) stipulant en son article 27 (3) que : « le promoteur est tenu de produire un rapport semestriel sur la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale, qu'il adresse au Ministère en charge de l'environnement » et aux recommandations issues de la 40<sup>e</sup> session du Comité du Patrimoine Mondial (CPM), relatives à la sauvegarde de la Reserve de Faune du Dja (RFD), site du Patrimoine Mondial,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport de mise en œuvre du PGES de l'aménagement hydroélectrique de Mekin assorti des recommandations du CPM mises en œuvre pour le compte du premier semestre de l'année 2017.

Veuillez agréer Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma considération distinguée.

Copie :

- MINFOF;
- MINAC;
- MINEBUD/COMNAT/UNESCO ;
- MINEE ;
- DR/MINEPDED/SUD ;
- DD/MINEPDED/DJA ET LOBO.



*Pr. Frédéric Biya Motto*

Société à Capital Public. Capital Social : 7.500.000.000 FCFA. Siège Social : BP : 13 155 Yaoundé  
Téléphone : +237 22 73 06 25 ; Fax \_\_\_\_\_ ; Site Web ..... ; E-mail : .....  
RC N° : R.C.C.M. RC/YAO/2011/B/763 du 27/12/2011 - N° contribuable : M101000037263-Y

## Annexe 2

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



**MEKIN HYDROELECTRIC DEVELOPMENT CORPORATION**

No 000203 /2017/HYDRO-MEKIN/DG/mcg

Yaoundé, le 19 JUN 2017

Réf. VL N°00717/N/MINEPDED/SG/DDPE/SDSEE du 08 juin 2017

*Le Directeur Général*  
**HYDRO-MEKIN**

A

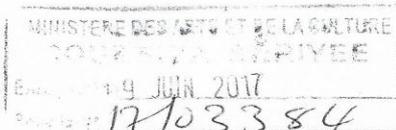
**Monsieur le Ministre de  
l'Environnement, de la Protection de  
la Nature et du Développement**

**Durable  
(MINEPDED)**

**Yaoundé**

**Objet :** Eléments de mise en œuvre du PGES de  
l'aménagement hydroélectrique de Mekin

Monsieur le **Ministre**,



Faisant suite à votre correspondance de référence et d'objet portés en marge, tout en appréciant la reconnaissance dont vous faites preuve face à nos efforts pour la mise en œuvre effective du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) de l'aménagement hydroélectrique de Mekin, ainsi que la pertinence de vos observations en vue de son amélioration,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les informations suivantes :

- Relativement à la précision sur la surface de la zone à enlever de la Réserve de Faune du Dja (RFD) par l'aménagement hydroélectrique de Mekin, elle apparaît au bas de la carte à gauche de la légende (Cf Carte). Cette superficie (total submerged surface of the Dja Reserve) est de **412,32 ha** à la côte normale (Normal Impounded Level) de 612.
- Par ailleurs, nous regrettons que le MINEPDED ne soit pas membre du Comité et du Secrétariat technique de suivi du MoU MINFOF-Hydro-Mekin relatif à la sauvegarde de la RFD, nous vous promettons de prendre toutes les dispositions utiles afin de remédier à ce manquement. A cet effet, je vous saurais gré des mesures que vous voudriez prendre à brève échéance en vue de nous transmettre la liste des membres du MINEPDED à intégrer dans ledit comité en cours de signature par les parties.

Dans le cadre de l'accélération du processus de la mise en œuvre effective de notre PGES afin d'éviter le classement de la Réserve de Faune du Dja sur la liste du Patrimoine en péril par le Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, une équipe d'archéologues est mobilisée sur le site en vue de la réalisation de l'inventaire et du sauvetage des sites culturels et archéologiques, volet préservation du patrimoine culturel du projet.

Veillez agréer Monsieur le **Ministre**, les assurances renouvelées de ma considération distinguée.

**PJ :**

- Carte précisant la surface (412,32 ha) de la Réserve de Faune du Dja sujette à l'ennoisement par l'aménagement hydroélectrique de Mekin ;
- Ordre de mission de l'Archéologue.

**Copie :**

- M-SG/PR
- SG/PM
- MINFOF
- MINAC ✓
- COMNAT/UNESCO
- MINEE
- MINMIDT.

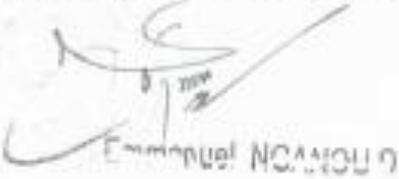
*Frédéric Biya Motto*

Société à Capital Public. Capital Social : 7.500.000.000 FCFA. Siège Social : BP : 13 155 Yaoundé

Téléphone : +237 22 73 06 25 ; Fax \_\_\_\_\_ ; Site Web \_\_\_\_\_ ; E-mail : \_\_\_\_\_

RC N° : R.C.C.M. RC/YAO/2011/B/763 du 27/12/2011 - N° contribuable : MAA498FB00

## Annexe 3

<p style="text-align: center;"><b>REPUBLIQUE DU CAMEROON</b> Paix-Travail-Patrie</p> <p style="text-align: center;"><b>MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p style="text-align: center;">SECRETARIAT GENERAL</p> <p style="text-align: center;"><b>DIRECTION GENERALE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES</b></p> <p style="text-align: center;">DIVISION DES OUVRAGES D'ART</p> <p>N° <u>180</u> /L/MINTP/SG/DGT/DOA/DOA10/DOA12</p>		<p style="text-align: center;"><b>REPUBLIC OF CAMEROON</b> Peace-Work-Fatherland</p> <p style="text-align: center;"><b>MINISTRY OF PUBLIC WORKS</b></p> <p style="text-align: center;">SECRETARIAT GENERAL</p> <p style="text-align: center;"><b>DIRECTORATE GENERAL FOR INFRASTRUCTURAL WORKS</b></p> <p style="text-align: center;">ENGINEERING STRUCTURES DIVISION</p> <p style="text-align: right;">Yaoundé, le <u>20 MAI 2018</u></p>
<p>Projet : Construction de six ponts définitifs dans le canton Bulu du Dja, et réhabilitation de quatre ponts sur le tronçon Olembé - Minla</p>		
<p><b>LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS</b> A <b>MONSIEUR DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE HYDRO-MEKIN</b></p>		
<p><b>OBJET :</b> Financement du projet par le Ministère des Travaux Publics</p>		
<p>Monsieur le Directeur Général</p> <p>Dans le cadre de l'exécution du projet de construction du barrage de MEKIN, et relativement à la mise en œuvre de mesures environnementales et sociales par le recasement des populations affectées, il s'est avéré impérieux d'aménager les voies d'accès à ce site de recasement, préalablement à la mise en service de cet ouvrage.</p>		
<p>A cet effet, une visite de relevé des dégradations sur les tronçons concernés de routes communales, effectuée le 28 décembre 2017 par une équipe de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Sud, en vue de l'élaboration d'un Dossier d'Appel d'Offres, a identifié les travaux urgents à exécuter et dont le coût total s'élève à 600 000 000 (six cent millions), selon l'allotissement ci-après :</p>		
N° lot	Titre du projet	Montant prévisionnel TTC
1	Travaux de construction de quatre ponts définitifs et de réhabilitation d'un pont sur le tronçon de route communale Nlobesse - pont sur le Dja à Ngalla	225 000 000
2	Travaux de construction de cinq ponts définitifs sur le tronçon de route communale Nlobesse - pont sur le Dja à Ngalla	712 500 000
3	Travaux de construction de deux ponts définitifs et de réhabilitation de deux ponts sur les deux bras de la rivière So'o sur la route communale Olembe - Minla	122 500 000
	Maîtrise d'œuvre	40 000 000
	<b>Total</b>	<b>600 000 000</b>
<p>Ce projet ayant été inscrit dans la programmation 2018 de mon département Ministériel, il ne devrait par conséquent plus faire l'objet d'une éventuelle contractualisation par vos soins</p> <p>Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.</p> <p><u>Cc</u> : MINEPAT</p> <div style="text-align: right; margin-top: 20px;">   <b>Emmanuel NKANOU</b> </div>		

## Annexe 4

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 PAIX-TRAVAIL-PATRIE  
 SERVICES DU PREMIER MINISTRE  
 SECRETARIAT GENERAL

  
 REPUBLIC OF CAMEROON  
 PEACE-WORK-FATHERLAND  
 PRIME MINISTER'S OFFICE  
 SECRETARIAT GENERAL

YAOUNDE, LE 09 AVR 2018

**Le Secrétaire Général,**  
*The Secretary General*  
 A/ TO  
**Monsieur le Ministre des Travaux Publics**  
 YAOUNDE

N° B7c/14-60/SG/PMV  
 0000372  
 12/04/2018  
 M. MBOBO

**Objet :** gestion des tensions sociales perceptibles chez les riverains du barrage hydroélectrique de Mekin, du suivi de l'opérationnalisation dudit barrage et de la mise en œuvre de son plan de gestion environnemental et social.

→ M. MBOBO  
 → M. MBOBO  
 12/04/2018

Faisant suite aux conclusions de la troisième session du Groupe de Travail chargé de la gestion des tensions sociales perceptibles chez les riverains du barrage hydroélectrique de Mekin, du suivi de l'opérationnalisation dudit barrage et de la mise en œuvre de son plan de gestion environnemental et social, tenue le mercredi 21 mars 2018 et à laquelle vous étiez représenté par Madame KWEFET BAKABO Yollande,

Le **Premier Ministre, Chef du Gouvernement** vous demande de bien vouloir :

- lui faire le point sur l'avancée des études complémentaires relatives à la construction des ponts sur le Dja et la Lobo ;
- veiller à l'exécution rapide des diligences du MATGENIE, afférentes à la réparation du bac de Nlobesse.

Compte rendu de vos diligences attendu./-

**Copie :**

- M-SG/PR ;
- MINFI ;
- MINEE ;
- MINMAP ;
- MINAT ;
- Hydro-Mekin.

  
 FOUDA Séraphin Magloire

## Annexe 5

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

**HYDR MEKIN**

MEKIN HYDROELECTRIC DEVELOPMENT CORPORATION

009252  
2018/HYDRO-MEKIN/DG/CEPC/meg

Yaoundé, le 13 NOV. 2018

COPIE

15/11/2018  
BANGHE  
[Signature]

*Le Directeur Général*  
à

MESSIEURS LES MEMBRES DE LA  
COMMISSION DE SUIVI ET DE  
RECETTE TECHNIQUE (CSRT)  
YAOUNDE

**Projet :** Elaboration du plan de sauvetage de la faune  
des zones inondables de l'aménagement hydroélectrique de Mekin  
**Marché :** Marché N°01/M/HYDRO-MEKIN/CIPM/2018  
**Titulaire :** BIID CAMEROUN  
**Financement :** Budget d'investissement d'HYDRO-MEKIN  
exercice 2017 et suivants.

**Objet :** Session de la CSRT.

**Messieurs,**

En application de l'article 4 du marché ci-dessus référencé,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre part le **jeudi 22 Novembre 2018 à 11 heures** à la session de la CSRT que je présiderai dans la salle de réunion de l'immeuble siège d'HYDRO-MEKIN.

L'ordre du jour portera sur l'examen du rapport à mi-parcours de BIID CAMEROUN relatif aux prestations à lui confier.

Veuillez agréer Messieurs l'expression de ma considération distinguée.

P.2.1.02

**Copies :**  
-DAF/HYDRO-MEKIN  
-CEPC/Chef Service du marché  
-L'Environnementaliste HM/Ingénieur du marché  
-DT  
-CCG  
-MINOF  
-MINEDED  
-MINMAP  
-UCN  
-African Wildlife Foundation (AWF)  
-UNESCO  
-ZSL  
-PNUD

[Signature]  
Pr. Frédéric Biya Ntoto

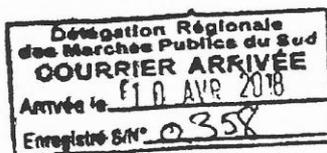
Société à Capital Public. Capital Social : 7.500.000.000 FCFA. Siège Social : BP 13 155 Yaoundé  
Téléphone : +337 22.73.06.26 / 22.73.06.25 / 22.75.13.45. Fax : ..... Site Web : ..... E-mail : .....  
N° SP 07/VA/03613/M/01 du 21 Janvier 2013 N° contribution : MAA4 989 A (01/15/10)

## Annexe 6

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 PAIX - TRAVAIL - PATRIE  
 .....  
 MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE  
 L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
 .....  
 SECRETARIAT GENERAL  
 .....  
 DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE ET DE LA  
 PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS  
 .....  
 DIRECTION DE LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS  
 PUBLICS  
 .....  
 SOUS-DIRECTION DE LA PREPARATION DU BUDGET  
 D'INVESTISSEMENT PUBLIC  
 .....  
 N° ..... /L/MINEPAT/SG/DGEPIP/DPI/SDPBIP/IE4

REPUBLIC OF CAMEROON  
 PEACE - WORK - FATHERLAND  
 .....  
 MINISTRY OF THE ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL  
 DEVELOPMENT  
 .....  
 SECRETARIAT GENERAL  
 .....  
 GENERAL DEPARTMENT OF THE ECONOMY AND THE  
 PROGRAMMING OF THE PUBLIC INVESTMENTS  
 .....  
 DEPARTMENT OF PROGRAMMING OF PUBLIC INVESTMENT  
 .....  
 SUB DEPARTMENT OF THE PREPARATION OF THE PUBLIC  
 INVESTMENT BUDGET  
 .....  
 Yaoundé, le

Le Ministre,



A

Monsieur le Ministre des Travaux Publics  
 - Yaoundé -

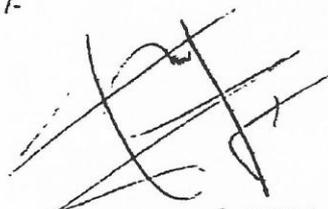
Ref. V/L N°1402/L/MINTP/SG/DGTI/DOA/DOA10/DAO12 du 19 février 2018  
Objet. Demande de financement complémentaire.

Comme suite à votre lettre de référence, par laquelle vous sollicitez un financement complémentaire, en vue de la réalisation de certains travaux d'aménagement des voies d'accès au site de recasement des populations affectées par la mise en eau du barrage hydroélectrique de Mekin,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je marque mon accord pour le financement sollicité à hauteur de la somme de FCFA 438 216 000 (quatre cent trente huit millions deux cent seize mille). Cette somme sera imputable sur la ligne 94 709 07 110000 2209, exercice 2018. Le reliquat sera pris en charge dans le budget de votre Département ministériel. /-

Copies :

- SG/PM;
- DR MINMAP/ Sud. ✓

  
 Agnès Dussière Meki

Annexe 7

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Paix – Travail – Patrie  
 \*\*\*\*\*  
 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
 \*\*\*\*\*  
 SECRETARIAT GENERAL  
 \*\*\*\*\*

REPUBLIC OF CAMEROON  
 Peace – Work – Fatherland  
 \*\*\*\*\*  
 PRESIDENCY OF THE REPUBLIC  
 \*\*\*\*\*  
 GENERAL SECRETARIAT  
 \*\*\*\*\*

N° B631 /SG/PR

Yaoundé, le 15 FEV 2017

*DGET/BV oncle fauvel*  
*le 21.02.17*  
*12.02.17*  
*20.02.17*  
*3128*

*DEVOIT*  
*16.02.17*  
*21/02/17*

LE MINISTRE, SECRETAIRE GENERAL  
THE MINISTER, SECRETARY GENERAL

A MONSIEUR LE MINISTRE DES  
TRAVAUX PUBLICS.

- YAOUNDE -

Objet : infrastructures dans la zone  
d'impact du Barrage Hydroélectrique de Mekin.

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS  
 COURRIER CENTRAL  
 ENRE 3128  
 ARRIVEE 16 FEB 2017  
 SIN  
 SORTIR

Sur hautes instructions du Chef de l'Etat,

J'ai l'honneur de vous demander de ~~bien vouloir~~ prendre en  
urgence toutes les dispositions nécessaires pour la construction des  
ponts sur la LOBO, à Assok, et sur le Dja, à Ngallan, afin de permettre  
une bonne exploitation du barrage Hydroélectrique de Mekin.

En outre, vous voudrez bien prendre toutes les mesures utiles avec  
les administrations concernées pour le recasement des populations qui  
seraient impactées par la montée des eaux du Barrage sus évoqué.

Votre prompt réaction m'obligerait.

Copie: DG/HYDRO MEKIN;  
MINEPAT; PCA/HYDRO MEKIN;  
MINEE;  
SG/PM.

MINTP  
 Direction Générale des Etudes Techniques  
 COURRIER ARRIVEE  
 Le 21 FEB 2017 à 16h00  
 Enregistré SIN: 01401

MINTP  
 Direction Générale des Etudes Techniques  
 Direction des Etudes Techniques Routières et d'Equipement  
 COURRIER ARRIVEE  
 Le 21/02/17  
 Enregistré SIN: 334

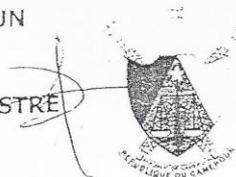


*16.02.17*  
*17*  
*16*

## Annexe 8

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX-TRAVAIL-PATRIE  
-----  
SERVICES DU PREMIER MINISTRE  
-----  
SECRETARIAT GENERAL

N° 100 /SG/PM



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE-WORK-FATHERLAND  
-----

PRIME MINISTER'S OFFICE  
-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

YAOUNDÉ, LE 27 JUILLET 2018

LE SECRETAIRE GENERAL,  
THE SECRETARY GENERAL

*A / To*

MONSIEUR LE MINISTRE DES FORÊTS ET  
DE LA FAUNE

YAOUNDE

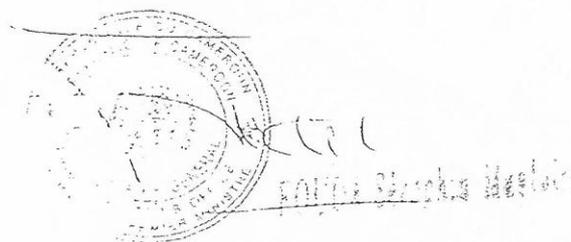
**Objet :** Opérationnalisation du  
barrage hydroélectrique de  
Mekin.

Suite à la mission interministérielle réalisée dans la zone d'impact du projet de construction du barrage hydroélectrique de Mekin, du 24 au 27 juillet 2018, par le Groupe de Travail chargé de la gestion des tensions sociales perceptibles chez les riverains du barrage hydroélectrique de Mekin, du suivi de l'opérationnalisation dudit barrage et de la mise en œuvre de son plan de gestion environnemental et social, et à laquelle vous étiez représenté par Monsieur ZAMEDJO Yannick, membre dudit Groupe de Travail,

Le **Premier Ministre, Chef du Gouvernement** me charge de vous demander de bien vouloir accélérer la procédure de déclassement des mille (1000) ha de la forêt communale de Bengbis, pour leur mise à la disposition des populations impactées par les travaux de construction du barrage hydroélectrique de Mekin.

**Copie :**

- M-SG/PR ;
- MINEE ;
- MINFI ;
- HYDRO-MEKIN.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

-----  
MINISTRE DES FORETS  
ET DE LA FAUNE

-----  
SECRETARIAT D'ETAT

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DIRECTION DE LA FAUNE  
ET DES AIRES PROTEGEES

N° **0315** /L/MINFOR/SETAT/SG/DFAP/SDAP



BP 34430 Yaoundé  
Tél: 222 23 92 28

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

-----  
MINISTRY OF FORESTRY  
AND WILDLIFE

-----  
SECRETARIAT OF STATE

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DEPARTMENT OF WILDLIFE  
AND PROTECTED AREAS

Yaoundé, le  
The

11 OCT 2018

**LE MINISTRE**  
**THE MINISTER**

*A/ To*

**Messieurs**

- Secrétaire Général ;
- le Directeur de la faune et des Aires Protégées ;
- le Directeur des Forêts ;
- le Directeur des Affaires Générales ;
- le Sous-directeur de la Conservation de la Faune ;
- le Sous-directeur des Aires Protégées ;
- le Chef de Service des Réserves, Sanctuaires et Jardins Zoologiques ;
- 02 cadres de la DFAP.

**YAOUNDE**

**Objet:** Invitation.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre part à l'atelier d'examen et d'approbation du rapport initial de l'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) des projets de développement autour de la Réserve de Faune du Dja, **prévu à l'hôtel Saint André de Mbalmayo, le mercredi 17 octobre 2018 à partir de 09 heures précises.**



**Jules Doret NDONGO**